

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'ARIEGE

RAPPORT D'ACTIVITE

Commission Départementale des Soins Psychiatriques
ARIEGE (09)

Année 2020

I. Statistiques d'activité de la C.D.S.P. en 2020

(Voir tableau annexé, conforme à l'article R 3223-11 du code de la santé publique- Sources :
Application nationale : HOPSYWEB)

Les données chiffrées du - I - « Données de cadrage » de ce tableau, représentent l'activité globale de l'année 2020, c'est-à-dire :

- Les mesures ouvertes au cours de l'année 2020 (SDDE et SDRE)
- Les mesures antérieures à 2020 et toujours en cours au 01/01/2020.

II. Bilan des mesures ouvertes au cours de l'année 2020 et bilan des procédures d'urgence et de péril imminent :

Le nombre global de mesures SDDE et SDRE ouvertes en 2020 est de 222, soit + 5.71% par rapport à 2019.

- 175 mesures S.D.D.E. (soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement) qui se répartissent de la façon suivante :

→ 29 mesures avec 2 certificats (L 3212-1)	16,57%
→ 35 mesures « Péril Imminent » sans tiers (L 3212-1)	20%
→ 111 mesures « urgentes » avec 1 certificat (L 3212-3)	63,43%

soit une augmentation de 1.16% par rapport à 2019 (+ 2 mesures)

Mesures SDDE	2016	2017	2018	2019	2020
Procédures normales « 2 certifs »	38	20	31	24	29
Mesures urgentes « 1 certif »	111	104	109	93	111
Mesures « péril imminent »	66	43	58	56	35
Total mesures SDDE	215	167	198	173	175

- 47 mesures S.D.R.E. (soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat), qui se répartissent ainsi :

→ 2 décisions directes du Préfet (L 3213-1)	4.25%
→ 8 détenus ariègeois (D 398 CPP ou L 3214-3)	17.02%
→ 1 décision judiciaire (706-135 CPP)	2.13
→ 36 mesures « urgentes », suite à arrêté du maire (L 3213-2)	76.56%

Soit une augmentation de 27.03% par rapport à 2019 (+ 10 mesures). La répartition ne s'est pas nécessairement modifiée, toutefois on note une hausse des mesures dites « urgentes » suite à un arrêté du maire (+ 9 mesures, soit 33.33% par rapport à 2019) et également une hausse des mesures SDRE concernant les détenus (+ 3 mesures, soit 60% par rapport à 2019.)

Mesures SDRE	2016	2017	2018	2019	2020
Admissions directes	3	5	4	4	2
Mesures urgentes arrêté Maire	23	25	17	27	36
Décision judiciaire (706-135 CCP)			0	1	1
Mesures détenus	10	12	5	5	8
Total mesures SDRE	36	42	26	37	47

Globalement pour l'année :

- Les **procédures d'urgence** – L 3212-3 du code de la santé publique - (avec un tiers et un seul certificat) représentent 63.43% de l'ensemble des S.D.D.E. (+ 18 mesures/2019). On relève la recherche assez régulière et assidue d'un tiers permettant des mesures sans consentement en urgence plutôt que la mise en place de mesures « péril imminent ».
- La procédure « **péril imminent** » est utilisée dans 20% des admissions SDDE (- 21 mesures/2019). On note ainsi une forte baisse du nombre de mesures en péril imminent par rapport à 2019.

III. Synthèse de l'activité de la commission

• COMPOSITION DE LA C.D.S.P.

La composition de la commission départementale des soins psychiatriques a été fixée ainsi qu'il suit par arrêté du préfet de l'Ariège en date du 7 mars 2018 :

- magistrat honoraire
- psychiatre au Centre hospitalier Ariège
- psychiatre retraité
- représentant l'UDAF,
- représentant l'UNAFAM.

Depuis le mois de juillet 2017, le médecin généraliste a démissionné et n'a pas été remplacé.

Le Conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Ariège n'a pas trouvé de médecin généraliste volontaire pour siéger à la CDSP.

Depuis le mois de juin 2020, le secrétariat de la C.D.S.P est assuré par
Agence Régionale de Santé Occitanie.

• FONCTIONNEMENT DE LA C.D.S.P.

La commission s'est réunie seulement 3 fois en 2020. Pour cause de confinement Covid 19, une réunion a dû être annulée. Au cours de ces réunions, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients hospitalisés sans leur consentement, en priorité les « Péril Imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an :

- S.D.D.E : 37 dossiers (68 en 2019)
- S.D.R.E : 17 dossiers (26 en 2019)

Les membres de la commission se sont attachés à vérifier que les procédures d'hospitalisation se déroulent dans le respect des libertés des personnes.

Les membres de la commission ont également vérifié le registre des lois et le registre de l'isolement et de la contention.

- **VISITES**

La commission a effectué une visite en 2020 au sein de l'unité USIP qui est un service fermé qui accueille des patients ayant des pathologies mentales et qui nécessitent des soins sans consentement. Elle a une capacité d'accueil de 18 lits et elle est la seule unité fermée dans l'Ariège. La commission s'est entretenue sur le terrain avec le Directeur référent du pôle de psychiatrie du CHAC et avec un cadre soignant.

- **AUDITION DE PATIENTS**

La commission a auditionné 4 patients en 2020.

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

 Département(s) : 009
 Période du : 01/01/2020
 au : 01/01/2021

I - Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	311
- dont nombre total de SDRE et SDJ	75
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	7
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	53
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	3
-dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	5
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	7
- dont nombre total de SDDE	236
- dont nombre de SDT	37
- nombre de SDTU	149
- nombre total de SPI	50
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	68
- dont nombre de SDRE et SDJ	26
- dont nombre de SDDE	42
- dont nombre de SPI	7
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	205
- dont nombre de levées de SDRE et SDJ	34
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	4
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	23
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	6
- dont nombre de levées de SDDE	171
- dont nombre de levées de SPI	38

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

COMPOSITION DE LA CDSP AU 31/12/2020

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	0	0
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	1
Nombre total de dossiers examinés :	54
- dont SDRE et SDJ	17
- dont SDDE	37
- dont SPI	
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	29
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	13
- SDRE et SDJ en programme de soins	14
- SDDE en hospitalisation complète	
- dont SPI	
- SDDE en programme de soins	
- dont nombre total de SPI examinées	4
- dont SPI en hospitalisation complète	
- dont SPI en programme de soins	
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	0
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	2